

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÉSOLUTIONS CA08 090275, CA08 090276 ET CA08 090277

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2008, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), les résolutions ci-après mentionnées à l'effet :

- de modifier un projet particulier relatif à la construction d'un immeuble résidentiel à l'intersection de la rue Lachapelle et du boulevard Gouin Ouest - Zones 0032 et 0044 (référence dossier 1074039012) – Résolution CA08 090275 / Dossier 1081333028;
- d'autoriser l'occupation de l'immeuble sis au 2540, boulevard Henri-Bourassa Est à des fins d'entreprise d'orthésiste-prothésiste - Zone 0416 – Résolution CA08 090276 / Dossier 1081333036;
- d'autoriser la construction d'un complexe sportif et d'un immeuble résidentiel sur un terrain compris entre les rues Lachapelle, Louisbourg, Grenet et Dulongpré - Lots 1435432 et 1435486 du Cadastre du Québec - Zones 0089 et 0094 – Résolution CA08 090277 / Dossier 1081333055.

Ces résolutions entrent en vigueur le jour de leur publication conformément à la loi et peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce quatorzième jour de septembre deux mille huit.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement